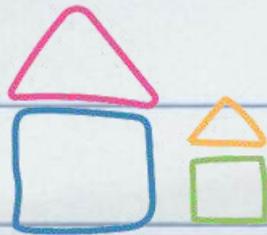




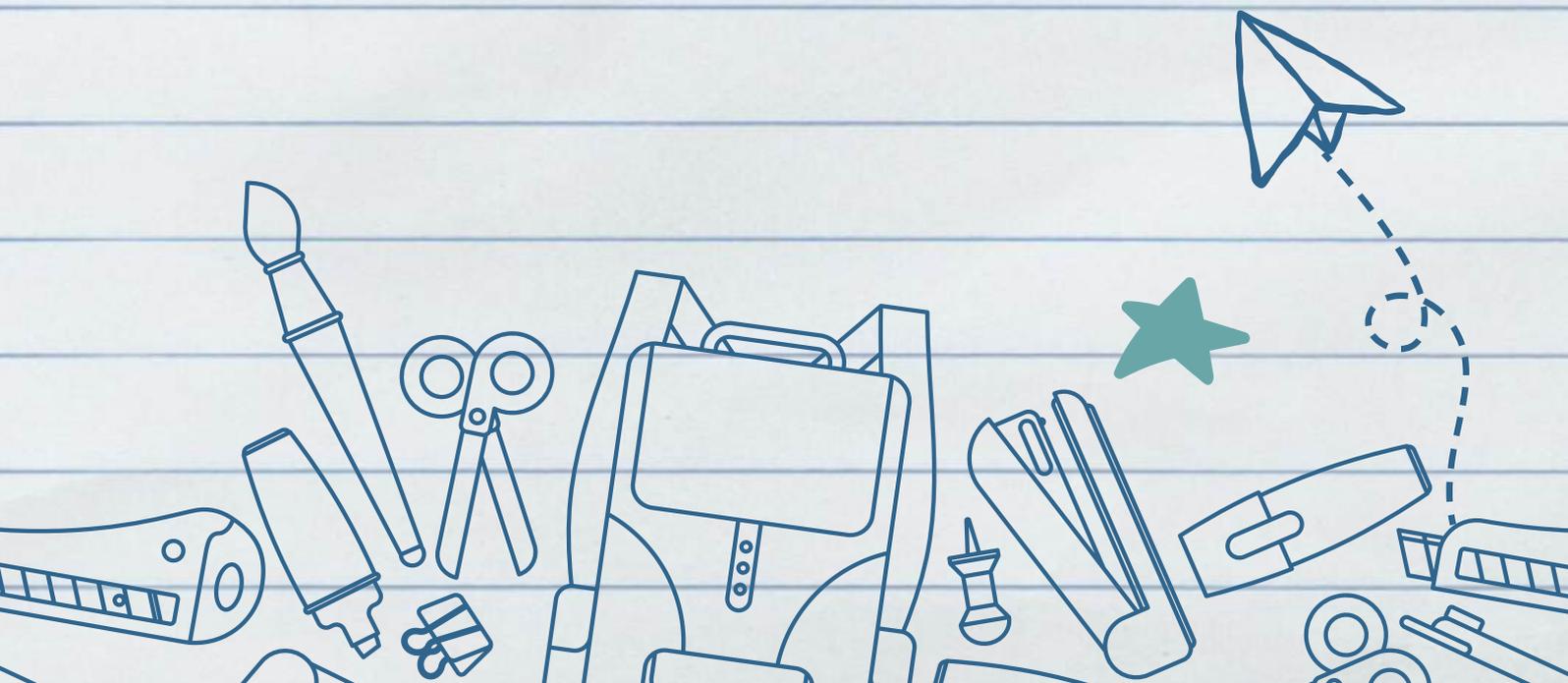
BIENVENUE À



Saint-Michel

ÉCOLE PRIMAIRE

DOSSIER PARENTS



Chers parents,

welcome

Bienvenue dans notre école primaire !

Toute l'équipe éducative espère que votre enfant et vous y trouverez les valeurs et les qualités d'un enseignement épanouissant.

Nous vous sommes reconnaissants pour la confiance que vous nous témoignez en y inscrivant votre enfant.

Le Centre scolaire Saint-Michel fait partie des écoles catholiques lasalliennes, fondées par Jean- Baptiste De La Salle. Il est fidèle à ses valeurs, se veut respectueux des différences de chacun, est un lieu d'accueil et d'épanouissement pour tous.

C'est ainsi que nous souhaitons voir grandir nos élèves, dans la confiance et le respect mutuel.

Tous ensemble, enseignants, parents et enfants étant amenés à vivre dans un esprit de collaboration, il me paraît important de préciser et/ou de rappeler quelques points essentiels à la bonne organisation de notre école.

Donnons-nous toutes les chances pour que l'année scolaire soit une réussite totale pour chacun.

Rodolphe Bastin, Directeur.

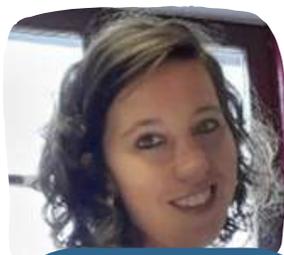


**QUI TRAVAILLE
POUR VOS ENFANTS ?**



RODOLPHE BASTIN

Directeur du primaire



SOPHIE BRUYLANTS

Éducatrice



JORDANE DELVAUX

Secrétaire du primaire



**AUORE
VERHOEVEN**

Logopède



FABIENNE MEUNIER

Psychologue PMS



**JULIETTE
CAMPIONE**

Infirmière sociale PMS



**QUI TRAVAILLE
POUR VOS ENFANTS ?
TITULAIRE 1ÈRE ET 2ÈME PRIMAIRE**



MME HANNON

Titulaire P1-2A



MME NAMUR

Titulaire P1-2B



MME JANCLAES

Titulaire P1-2A



MME MARÉCHAL

Titulaire P1-2B

**QUI TRAVAILLE
POUR VOS ENFANTS ?
TITULAIRE 3ÈME ET 4ÈME PRIMAIRE**



MME DETHIER

Titulaire P3A



MME GÉRÔME

Titulaire P3B



MME BARBARA

Titulaire P4A



MME MOMMER

Titulaire P4C

**QUI TRAVAILLE
POUR VOS ENFANTS ?
TITULAIRE 5ÈME ET 6ÈME PRIMAIRE**



MME LEFIN

Titulaire P5A



MME DEJONG

Titulaire P5B



MME HENROTAY

Totulaire P5C



M. CELEN

Titulaire P6A



MME MASSIN

Titulaire P6B

**QUI TRAVAILLE
POUR VOS ENFANTS ?
LES POLYVALENTS**



MME FANNY

Polyvalente



MME NAMUR

Polyvalente



M. OLIVIER

Polyvalent



MME SCHEURETTE

Polyvalente



**QUI TRAVAILLE
POUR VOS ENFANTS ?
LES MAÎTRES SPÉCIAUX**

2 PÉRIODES DE GYM PAR SEMAINE POUR CHAQUE CLASSE, DONNÉES PAR :



M. LODOMEZ

Professeur de gym

2 PÉRIODES D'ANGLAIS PAR SEMAINE EN P3-P4-P5-P6 DONNÉES PAR :



MME DELLICOUR

Professeur d'anglais



AIDE AUX ENFANTS EN DIFFICULTÉ

DIFFÉRENCIATION, CO-ENSEIGNEMENT, DASPA

Lorsqu'un titulaire constate des difficultés d'apprentissage chez un ou plusieurs enfants, il peut faire appel à un enseignant polyvalent qui viendra aider plus spécialement ces élèves dans ou en dehors de la classe.

Le co-enseignement, c'est deux enseignants en même temps en classe pour travailler la même discipline à raison de :

- 4 périodes par semaine en P1/P2
- 2 périodes par semaine en P3/P4
- 2 périodes par semaine en P5

LA DIFFÉRENCIATION

C'est respecter les différences de chaque enfant pour le mener le plus loin possible dans l'apprentissage et obtenir en P6 le CEB.



Le DASPA

Est réservé aux enfants arrivant de l'étranger, 12 périodes par semaine leur sont consacrées pour apprendre le français, en les réintégrant petit à petit en classe.



L'ÉDUCATRICE

Son rôle consiste à veiller au bien-être des enfants, les booster, veiller à la discipline, animer des ateliers éducatifs, organiser des conseils de coopération, réunir les délégués, mais aussi gérer l'équipe de surveillants.



LE SECRÉTARIAT

Son rôle est de soutenir la direction dans le travail administratif, assurer une présence quotidienne. Il sera votre contact concernant les paiements de facture.





LE PERSONNEL D'ENTRETIEN ET OUVRIER

Messieurs Ali et Chefneux s'occupent de l'entretien et les réparations de nos bâtiments.



L'ÉQUIPE DE SURVEILLANCE

Les temps de midi, l'accueil du matin, les garderies du soir sont assurés par une équipe de surveillants que Mme Sophie, notre éducatrice, gère.





ADRESSES ET NUMÉROS UTILES SAINT-MICHEL

DIRECTION DU PRIMAIRE

Rodolphe Bastin

087/39.46.53 | 0498/50.43.67

cssm.direction@skynet.be
r.bastin@saintmichelverviers.be

SECRÉTARIAT DU PRIMAIRE

Jordane Delvaux

087/39.46.58

jordanedelvaux@saintmichelverviers.be

ÉDUCATRICE DU PRIMAIRE

Sophie Bruylants

0498/11.60.90

s.bruylants@saintmichelverviers.be

PSYCHOLOGUE

Fabienne Meunier

087/39.46.98

pms.fondamental@saintmichelverviers.be





ADRESSES ET NUMÉROS UTILES SAINT-MICHEL

LOGOPÈDES

Aurore Verhoeven

0497/89.48.14

a.verhoeven@saintmichelverviers.be

CPMS LIBRE 2

Rue Laoureux, 34
4800 verviers

087/32.27.41

PSE

Rue Peltzer de Clermont, 34

4800 Verviers

087/33.61.31



INDEX

- Absences
- Accident scolaire
- Agenda scolaire
- Arrivée tardive
- Collation
- Communication
- Demande de documents
- Garderie et temps de midi
- Guidance psycho-médicale
- Horaire
- Maladies contagieuses
- Objets perdus
- Oublis
- Paiement
- Repas
- Rendez-vous
- Savoir-vivre et citoyenneté
- Sanctions
- Sortie



ABSENCES

Chaque demi-journée d'absence doit obligatoirement être justifié par écrit, dans les 3 jours. Ce justificatif doit être remis au titulaire et est soumis à l'appréciation de la direction.

3 jours d'absence : certificat médical obligatoire.

ATTENTION dès qu'un élève totalise au moins 9 demi-journées d'absences injustifiées, il doit être signalé auprès de la Direction générale de l'enseignement obligatoire – Service du Droit à l'instruction.





ACCIDENT SCOLAIRE

L'école a souscrit une assurance auprès d'**ADESIO** (www.ADESIO.BE) prévoyant une intervention dans le remboursement des frais médicaux, paramédicaux, d'hospitalisation et de pharmacie qui en résulteront, et ce **APRES INTERVENTION PRIORITAIRE DE VOTRE MUTUELLE** (loi du 9.8.1963).

Vous aurez besoin des trois documents ci-dessous à réclamer à la Direction :

- 1. Certificat médical**
- 2. Relevé des débours**
- 3. Informations aux parents de la victime**





AGENDA SCOLAIRE

OBLIGATOIRE 2024 - 2025

Rentrée scolaire	lundi 26 août 2024
Fête de la communauté française	vendredi 27 septembre 2024
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024
Jour de l'Armistice	lundi 11 novembre 2024
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 24 février 2025 au dimanche 9 mars 2025
Lundi de Pâques	lundi 21 avril 2025
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 28 avril 2025 au dimanche 11 mai 2025
Jeudi de l'Ascension	jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	lundi 9 juin 2025
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2024



ARRIVÉES TARDIVES

Le matin, il est conseillé d'arriver au plus tard à **8h05 dans la cour verte.**

Les enfants peuvent monter seul les escaliers.

Chaque retard sera consigné dans le journal de classe. **Au cinquième retard, les parents seront convoqués par le Directeur.**



COLLATION

Depuis plusieurs années, soucieux de la santé et du bien-être des enfants, nous avons décidé que :

L'eau est la seule boisson autorisée.
Un fruit est préférable aux collations sucrées et grasses.



COMMUNICATION



- **Le journal de classe** à regarder quotidiennement.
- **Le bulletin** reçu 3 fois par an.
- **Les réunions de parents** (4x l'année).
- **Le site Internet de l'école**
<http://www.saintmichelverviers.be/fr/>
- **La page Facebook** Ecole fondamentale libre Saint-Michel Verviers.
- **À venir** : Toutemonannee.com
- Le **téléphone** : il est important de nous donner dès que nécessaire un numéro valable.
- Le **courrier postal** : il est important de nous tenir au courant en cas de déménagement.

DEMANDE DE DOCUMENTS

L'école peut vous fournir les documents suivants :

- attestation **fiscale de garderie**
(pour l'année civile précédente)
- attestation de **frais de garderie FOREM**
- attestation de **fréquentation scolaire**
- attestation de **séjours pédagogique**
- attestation de **seconde langue**
- **CEB**





GARDERIE ET TEMPS DE MIDI

La garderie

Située au n° 114, rue du Collège
(à droite sur le même trottoir que
l'entrée principale).

Le matin

De **7h20 à 8h00**, accueil des enfants de
primaire et maternel (**GRATUIT**).



GARDERIE ET TEMPS DE MIDI

L'après-midi

De **15h00 à 15h15**, les élèves patientent dans la cour verte qu'on vienne les chercher.

De **15h15 à 16h15**, les élèves font leurs devoirs à l'étude

→ **0,75€/heure entamée**

De **16h15 à 17h30**, les élèves vont à la garderie

→ **0,75€/heure entamée**



GARDERIE ET TEMPS DE MIDI

Le mercredi après-midi

De **11h45 à 12:00** votre enfant vous attendra dans la cour verte.

ENSUITE



De **12h00 à 13h15**, il se trouvera à la garderie.

→ **0,75€/heure entamée.**

De **13:15 à 17:00**, garderie uniquement pour les enfants des parents qui travaillent.

Attestation de l'employeur à fournir (1€/heure entamée).

GARDERIE ET TEMPS DE MIDI

Le temps de midi

De **11 :45 à 13 :15**, les enfants dînent au **réfectoire** puis jouent dans la **cour basse (P1-P2)**, ou la **cour haute (P3-P6)**.

Du **personnel de surveillance** est **engagé** et **circule dans la cour**. C'est à ces personnes que votre enfant doit **obéir et s'adresser en cas de problème**.

→ **1€/jour ou forfait de 7€/mois**

En cas de **non-respect des règles ou du personnel**, l'**exclusion du temps de midi** sera décidée et l'enfant devra rentrer **chez lui**.



GARDERIE ET TEMPS DE MIDI

L'étude

3 groupes sont prévus
et **encadrés par des personnes**
compétentes.

1ère - 2ème
3ème - 4ème
5ème - 6ème

Attention cependant qu'il est demandé
aux parents de rester vigilants au
travail de leurs enfants, de signer le
journal de classe et au besoin, de faire
terminer les devoirs à la maison.





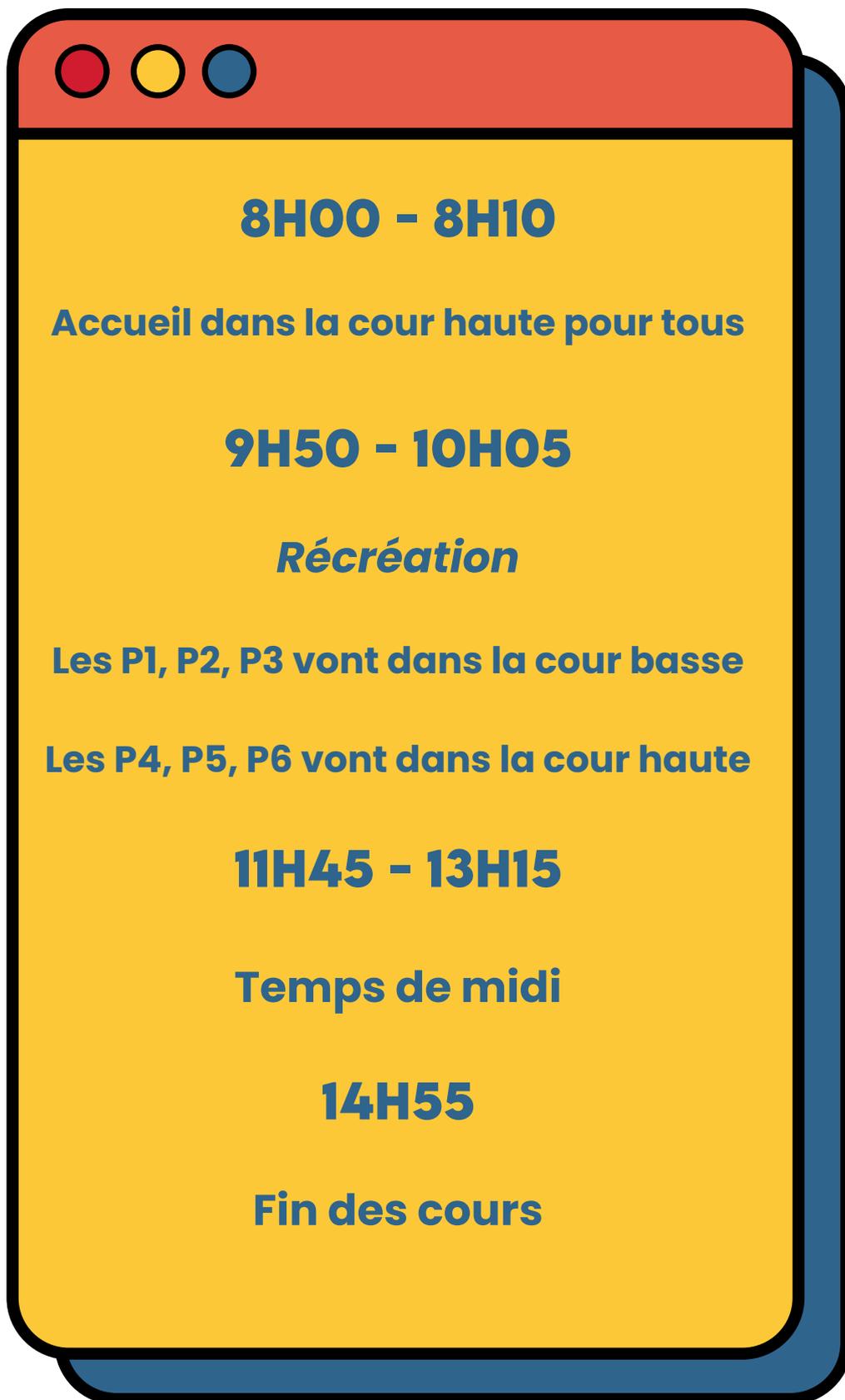
GUIDANCE PSYCHO-MÉDICALE

L'école collabore avec le **CPMS Libre Verviers 2** qui met à disposition une psychologue et une infirmière sociale dans ses bâtiments (couloir F, niveau 0). **Madame Fabienne Meunier et Madame Juliette Campione** sont à l'écoute des parents et des élèves de l'enseignement maternel, primaire et secondaire.





HORAIRE D'UNE JOURNÉE TYPE À SAINT-MICHEL



8H00 - 8H10

Accueil dans la cour haute pour tous

9H50 - 10H05

Récréation

Les P1, P2, P3 vont dans la cour basse

Les P4, P5, P6 vont dans la cour haute

11H45 - 13H15

Temps de midi

14H55

Fin des cours





MALADIES CONTAGIEUSES

**Contactez-nous si votre enfant est atteint
par une de ces maladies :**

1. URGENCE SANITAIRE : À COMMUNIQUER IMMÉDIATEMENT AU PSE

Covid19
Diphtérie
Méningite
Poliomyélite

2. MALADIES AVEC PRISE EN CHARGE RAPIDE PAR LE PSE

Coqueluche
Hépatite A
Oreillons
Rougeole
Tuberculose

3. AUTRES MALADIES

Gale
Gastro-entérites
Impétigo
Pédiculose (poux)
Rubéole
Scarlatine
Teignes du cuir chevelu
Varicelle





OBJETS PERDUS

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Veuillez à identifier les objets ou vêtements du nom de votre enfant.

Pour rappel, il est interdit d'apporter à l'école des objets dangereux ou de nature à perturber les cours (GSM, canif, ...). Ces objets seront **confisqués** et restitués aux parents **dans le bureau de la Direction.**



OUBLIS

Les oublis perturbent les cours !

Veillez à ce que votre enfant prenne bien **TOUT** ce qu'il faut pour la journée. Si cela arrive malgré tout, **apportez ce qu'il a oublié au secrétariat.**



(entrée Place du Martyr, 26)



PAIEMENTS

**TOUS LES FRAIS VOUS SONT FACTURÉS
CHAQUE MOIS.**

**La facture se trouve dans le journal
de classe et est à payer avant la fin
du mois.**

**En cas de difficultés de paiement,
nous pouvons sur rendez-vous
déterminer un plan de paiement.**

**Il est important de mentionner la
communication structurée sur le
compte :**

BE26 3401 3051 2629

**PO Institut Saint-Michel rue du
Collège, 126 à 4800 Verviers.**





REPAS

Le restaurant scolaire propose un bol de potage frais chaque jour au prix de 0,50€

(à payer directement au comptoir).

Votre enfant doit apporter ses tartines et de l'eau. Nous ne réchauffons pas de plats chauds.



RENDEZ-VOUS

En cas de rendez-vous impossible à prendre en dehors des heures scolaires, prévenez le titulaire de votre enfant via le journal de classe.

Votre enfant vous attendra à l'heure demandée au bureau du secrétariat.

(entrée Place du Martyr, 26)



SAVOIR-VIVRE ET CITOYENNETÉ

Notre équipe éducative a élaboré des règles et une charte de vie afin de rendre la vie en commun plus harmonieuse :

JE FAIS DE MON MIEUX POUR GRANDIR EN SÉCURITÉ

- **Je n'apporte pas d'objets dangereux**
- **Je ne grimpe pas sur les bancs, tables et appuis de fenêtres**
- **Je ne quitte pas l'école sans autorisation**
- **Je ne reste pas sur le trottoir et je rejoins la garderie si la personne qui vient me chercher n'est pas là**
- **Je ne traîne pas dans les couloirs ou les toilettes sans permission**
- **Je dis la vérité**



SAVOIR-VIVRE ET CITOYENNETÉ

JE FAIS DE MON MIEUX POUR VIVRE EN HARMONIE AVEC LES AUTRES

- Je ne me bagarre pas et j'évite les gestes et mots violents
- Je suis poli et respectueux avec chacun : enfants et adultes
- J'obéis à tous les adultes responsables dans l'école
- Je ne peux pas voler ni abimer ce qui ne m'appartient pas
- Je respecte le matériel mis à ma disposition (jeux dans la cour, livres, ordinateur, jeux de classe...)
- Je respecte les lieux de vie (toilettes, cours de récréation, classes, couloirs...)
- Je me déplace en silence dans le rang, dans les couloirs ou dans la rue.



SAVOIR-VIVRE ET CITOYENNETÉ

JE FAIS DE MON MIEUX POUR APPRENDRE À LIRE, ÉCRIRE, CALCULER...

- Je suis à l'heure
- Je suis autonome et je travaille avec application
- Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons tous les jours
- Je suis soigneux dans mes travaux, j'ai mon matériel en ordre
- J'écoute les consignes
- Je participe activement en classe
- Je ne bavarde pas pour le bien de mon travail et celui de ma classe

LA RÈGLE D'OR :

J'AGIS AVEC L'AUTRE COMME
J'AIMERAIS QU'IL AGISSE AVEC MOI
CAR JE RÉCOLTE CE QUE JE SÈME



SANCTIONS

- 1. Notre Rappel de la règle par un dialogue individuel ou collectif (en collaboration, par ex., avec l'éducatrice).**
- 2. Avertissement écrit dans le journal de classe (signature des parents le jour-même).**
- 3. Sanction donnée par l'adulte compétent, adaptée à la situation et à l'âge de l'enfant**
- 4. Convocation des parents par le titulaire.**
- 5. Intervention de la direction : convocation de l'élève et/ou des parents.**
- 6. Rencontre direction, parents, titulaire et PMS si besoin.**



SORTIES

Les sorties (11h45 et 14h55) sont organisées uniquement par la rue du Collège n°126.

Merci aux parents de bien vouloir attendre le signal du titulaire avant de pénétrer dans l'école et de laisser un passage suffisamment large afin de permettre à nos élèves de sortir aisément et sans risques.

Les élèves ne peuvent pas rester devant l'école. Ils veilleront à retourner directement chez eux.

LES ÉLÈVES DE P1-P2 :

Ils attendront dans le rang de la classe que l'on vienne les rechercher. Ils ne pourront en aucun cas sortir seul(s).



SORTIES

LES ÉLÈVES DE P3 À P6 :

Sortie seul à 11h45

Les élèves qui quittent l'école **à 11h45** doivent être **en possession d'une carte de sortie**, délivrée par **la direction et à la demande des parents**.

Carte perdue = 0,50€.

Sortie seul à 14h55

Avec l'accord préalable des parents et uniquement lorsque l'enseignant a autorisé l'enfant à quitter le rang.



SORTIES

SORTIE ÉLÈVE PRIMAIRE AYANT UN(E) FRÈRE OU SŒUR EN MATERNELLE À MIDI

**Le grand de l'école primaire va
chercher le petit de maternelle et ils
se rendent ensemble à l'Enclos où
les parents viennent les chercher.**

SANS ACCORD DES PARENTS :

**L'enfant attend aux endroits
désignés par les surveillants.**





**NOUS ESPÉRONS QUE TOUTES CES
INFORMATIONS VOUS SERONT
UTILES ET EN ATTENDANT, NOUS
VOUS SOUHAITONS LA...**

BIENVENUE PARMIS NOUS !

≡ Welcome ≡



UNE ÉCOLE LASALLIENNE C'EST QUOI ?



QUELLES SONT NOS VALEURS, NOS MISSIONS ?

QUELS EST NOTRE VISION ?

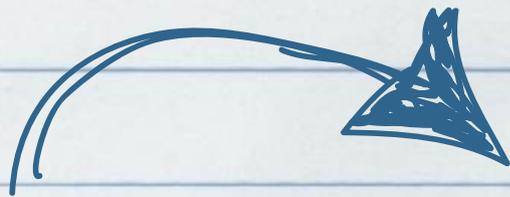
Envie d'en savoir plus ?



Scannez moi !



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
SUR NOTRE SITE INTERNET !**



Par ici !



N'OUBLIEZ PAS NOTRE PAGE FACEBOOK !



ECOLE FONDAMENTALE LIBRE SAINT - MICHEL VERVIERS

NOTES :



Saint-Michel

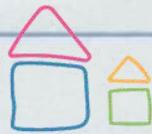
ÉCOLE PRIMAIRE



Saint-Michel

ÉCOLE PRIMAIRE

BIENVENUE À



Saint-Michel

ÉCOLE PRIMAIRE

BIENVENUE À